AVIS DE DEPOT D'UNE **DEMANDE D'URBANISME**

Décret $\,\,\mathrm{N}^{\circ}$ 2018-617 du 17 Juillet 2018 portant modification du code de l'urbanisme

	NISME
PERMIS DE CONSTR	RUIRE
() PERMIS D'AMENAG	
	nt ou aménagement avec travaux (création de voies, équipements, espaces communs
* Lotissemer	nt sité dans un site ou un secteur sauvegardé
* Autre :	ą
() DECLARATION PREA	ALABLE
	oumis à permis de construire, portant sur une maison individuelle
	ans travaux non soumis à permis d'aménager
* Division foncie	ère soumise au contrôle de la commune
() PERMIS DE DEMOL	
	UN PERMIS DELIVRE
	PERMIS DELIVRE EN COURS DE VALIDITE
() AUTRE :	
	andeur: TAMARE Sullivan
a la companie de	6 Re des Clureaux.
Adresse du terrain:	6 Ru des Cluseaux. CHAÎNEY
Adresse du terrain:	6 Re des Clureaux.
Adresse du terrain: Surface de plancher:	6 Ru des Cluseaux. CHAÎNEY
Adresse du terrain: Surface de plancher: Hauteur du projet:	6 Rue des Cluseaux. CHAÎNEY 84 mz Emprise au sol:
Adresse du terrain : Surface de plancher : Hauteur du projet : Surface de la constructio	6 Rue des Cluseaux. CHA ILEY Superise au sol: m à démolir: sement ou divisions foncières): uction: Construction d'un garage double.
Adresse du terrain : Surface de plancher : Hauteur du projet : Surface de la constructio	6 Rue des Cluseaux. CHAÎLEY BY M2 Emprise au sol: on à démolir: sement ou divisions foncières): uction: Canstruction d'un garage couble. Le Maire DE C

Cocher la case correspondante

Article A423-4 du Code de l'Urbanisme : Le maire affecte aux demandes de modification ou de transfert d'un permis en cours de validité un numéro d'enregistrement composé du numéro du permis dont la modification ou le transfert est demandé, auquel il ajoute un numéro composé de la lettre « M » en cas de modification ou de la lettre « t » en cas de transfert, suivie de deux chiffres, pour une numérotation en continu des demandes successives, d'une part, des modifications, et d'autre part, des transferts.

Exemplaire destiné à l'affichage dans les 15 jours qui suivent le dépôt de la demande ou de la déclaration et pendant la durée d'instruction de celle-ci (article R 423— du CU).